

Infos travaux

Construction du nouveau centre hospitalier de la MGEN

Les travaux du futur établissement de santé de la MGEN sont prévus pour 3 ans. À terme, ce projet prévoit la construction de nouveaux bâtiments au sein d'un environnement repensé pour offrir des soins et des services de qualité aux patients. Dans le cadre de ce projet, l'ensemble des services hospitaliers seront intégrés au site Marcel Rivière. Le site Denis Forestier, qui accueillait les services de gériatrie, sera cédé à la Ville de La Verrière.¹

Une maquette du projet sera installée en mairie dans les prochaines semaines.



À l'occasion de la réunion qui s'est tenue le 23 janvier 2017, les habitants, riverains du centre hospitalier et du futur chantier, ont posé des questions portant essentiellement sur les risques de nuisance. Après une présentation générale du projet, la MGEN et l'entreprise SPIE BATIGNOLLES, en charge des travaux, y ont répondu.

Liste des participants : Mme Nelly Dutu - Maire ; Docteur Fabien Juan - Directeur général de l'Institut MGEN à La Verrière ; M. Gwenaël Pillon - MGEN Directeur immobilier et services généraux ; M. Steve Montigny - SPIE BATIGNOLLES Directeur de chantier ; Mme Valérie Négri - SPIE BATIGNOLLES Directeur du service Méthodes ; M. Gallet - Directeur des Services Techniques de la Ville de La Verrière ; Les riverains.

¹ Dossier complet de présentation du projet dans le magazine Prim'Veer N°88 – octobre 2015
www.ville-laverriere.com/?Toutes-les-publications

Synthèse des Questions/Réponses de la réunion publique :

En préambule des échanges, la MGEN a souhaité rappeler que son hôpital était lui-même riverain du chantier, avec des patients au sein des bâtiments existants, et que la nature des pathologies (psychiatrie) demandait une extrême vigilance.

PARKING ADMINISTRATIF DU CHANTIER, ACCÈS RUE DES VIEUX PRÉS :

Les riverains s'interrogent sur la nécessité d'avoir ce parking. L'habitant le plus proche de l'entrée dessinée du parking anticipe une gêne constante. Pourquoi ne pas créer un accès par le parking du parc sportif Philippe Cousteau, appartenant à la ville ?

SPIE BATIGNOLLES a mentionné que ce parking est nécessaire. Il ne sera cependant utilisé que par le personnel administratif du chantier, ce qui n'est pas source de nuisances ou de bruits. L'entrée a été prévue sur la voie car il s'agissait d'être indépendant de toute autre activité de la ville. Le souhait de créer un parking sur la parcelle MGEN permet également d'éviter le stationnement des administratifs du chantier et de leurs consultants dans les rues et de créer une gêne pour les riverains.

L'entreprise propose également de mettre en place un brise-vue pour masquer l'installation de chantier aux riverains.

À noter : La Ville va étudier la possibilité de passer par le parking du parc sportif Philippe Cousteau. Une attention particulière sera donnée à la sécurité et à la cohabitation avec les usagers du parc (adhérents d'association, élèves du collège...).

CENTRALE À BÉTON :

SPIE BATIGNOLLES a expliqué le choix de mettre une centrale à béton plutôt que d'avoir recours à des apports extérieurs (camion-toupie). En effet, sans une production de béton sur place, le chantier nécessiterait l'acheminement d'un volume de béton équivalent à environ 50 à 60 camions-toupies par jour. Cela augmenterait le trafic de camions dans la ville et le risque d'accident.

- **Implantation de la centrale**

Les riverains ne souhaitent pas avoir la centrale à béton à proximité de leurs pavillons.

En réponse, La MGEN et la société SPIE BATIGNOLLES ont proposé de déplacer la centrale à béton au milieu du chantier et à proximité de l'hôpital plutôt que des pavillons.

- **Heures d'utilisation de la centrale**

À quelle heure la centrale à béton commencera-t-elle à fonctionner ?

Une centrale à béton est mise en marche vers 09h30. En effet, les activités des ouvriers le matin sont consacrées au décoffrage du béton coulé la veille (retrait des protections), et à la mise en place des coffrages (protections) du béton à couler dans la journée. Ce n'est qu'ensuite que le béton est utilisé.

- **Approvisionnement de la centrale à béton**

Comment se passera l'approvisionnement de la centrale ? Le nombre de camions ne sera-t-il pas identique à celui de camions-toupies ?

Les camions de granulats ont un volume plus important de transport que celui des camions-toupies. De fait, le trafic, et donc le nombre de camions, ne seront en aucune mesure semblables à celui des toupies.

- **Fissures et vibrations**

La centrale à béton, et le chantier en général, provoquent-ils des vibrations sur les maisons susceptibles de causer des fissures ?

Pour SPIE BATIGNOLLES, aucune activité du chantier ne fait de vibrations majeures. Il n'y a pas d'utilisation de matériel de burinage (BRH) en mitoyenneté directe de mur de pavillon. Les bâtiments en déconstruction sont démolis avec une croqueuse (pince qui broie le béton) qui ne génère pas de vibration et ces déconstructions ne sont pas en contact direct d'une infrastructure mitoyenne. De même, les fondations des futurs bâtiments sont superficielles, et non sur pieux. Il n'y aura pas de coups (battage ou autre) pour la réalisation des pieux. Enfin, seuls les camions peuvent produire des vibrations, mais au même titre que les bus ou véhicules circulant sur l'avenue du Chemin vert.

- **Pollutions et nuisances**

Quelles pollutions pourront être émises par la centrale à béton ?

La société SPIE BATIGNOLLES n'est pas en mesure de préciser ces informations sur la pollution au moment de la réunion et se renseignera auprès des experts. Cependant, le matériel utilisé est un matériel professionnel, conforme à toutes les normes environnementales en vigueur, et certifié. Cela n'empêche pas les émissions de poussières de sable ou gravier, ainsi que le bruit de ramassage du sable sur les tapis roulants.

Par ailleurs, la MGEN a fait le choix d'une opération certifiée « Haute Qualité Environnementale » (HQE), sur l'ensemble de l'opération, aussi bien dans la conception (bâtiment peu consommateur d'énergie...) que dans le chantier. La société SPIE BATIGNOLLES est ainsi soumise à des contraintes de chantier propre, c'est-à-dire un travail de gestion des nuisances, déchet (recyclage,...).

Un organisme certifié viendra auditer les acteurs du projet et le chantier pour certifier la norme HQE.

ACTIVITÉ DU CHANTIER

Quelles sont les horaires d'activité du chantier ?

En phase de gros œuvre (période d'utilisation des grues et de la centrale à béton), le chantier est actif du lundi au vendredi de 07h à 18h30, mais pas le week-end, pour des questions de voisinage mais également techniques.

Cependant la société SPIE BATIGNOLLES n'écarte pas la possibilité de travail le samedi ou le dimanche lors de la réalisation des aménagements intérieurs (pose moquette, peinture, carrelage), mais ces interventions ne sont pas source de nuisances de chantier.

PLANNING DU CHANTIER

La durée totale de l'opération est prévue sur 3 ans mais les principales activités du chantier de construction sont sur les deux premières années. Une première phase de déconstruction a lieu avant la mise en place de la centrale à béton et des grues. Celles-ci seront installées en avril 2017 et retirées en février 2018, ce qui correspond à la période de gros œuvre. À partir de février 2018, les travaux de second œuvre débuteront et devront s'achever début 2019. Enfin, les travaux de l'année 2019 sont principalement liés aux espaces verts et aux plantations.

spie batignolles		mgen+		RECONSTRUCTION INSTITUT M.RIVIERE ET FORESTIER												AA		AA	
PLANNING OBJECTIF DE L'OPERATION														215		0			
Date	Fichier	OBSERVATIONS												vérifié par		établi par			
Act#	Nom activité	2016			2017			2018			2019			2020					
		Trim2	Trim3	Trim4	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Trim1	Trim2	Trim3	Trim4	Trim1	Trim2	Trim3				
1	TRAVAUX DE DEVOIEMENT DES RESEAUX				1	03/04/17													
2	DEMOLITION DES PREMIERS BATIMENTS				2	03/04/17													
3	TRAVAUX DE TERRASSEMENT				3	31/07/17													
4	DUREE D'UTILISATION DES GRUES				4	19/02/18													
5	PHASE GROS OEUVRE: CONSTRUCTION DES BATIMENTS				5	12/02/18													
6	PHASE CORPS D'ETAT				6	28/09/18													
7	DEMOLITION DES DERNIERS BATIMENTS				7	11/03/19													
8	FIN PETIT GROS OEUVRE ET CORPS D'ETAT				8	01/04/19													
9	ESPACES VERTS ET AMENAGEMTS EXTERIEURS				9	10/01/20													
10	FIN DE L OPERATION				10	10/01/20													

Ville de La Verrière – Janvier 2017

